Envoyé en préfecture le 09/03/2024

Reçu en préfecture le 09/03/2024

Publié le

ID: 063-216301457-20240226-DELIB202405-DE

## Mairie 63490 Egliseneuve des Liards

Nombre de membres :

Absent(s) représenté(s): 1

En exercice: 11

Présent(s): 7

Absent(s): 3

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre Le 26 février à 18 heures.

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de

Monsieur VEZON Christophe, Maire.

Date de convocation : 14/02/2024.

Présent(s): Mmes BEAUMEL, MM VEZON, REDON, BOYER, HASLAY, LACOUR

et PIALOUX.

Absent(s) représenté(s) : Mme BEAL Estelle

Absent(s): M MORAKIS, M. CHASSAING, Mme JOLY

Secrétaire de séance : Mme PIALOUX

## Délibération n°2024-05

Madame CHEVALIER Marie-Charlotte résidant 10, Lieu-dit l'Equinlerie 63490 à Egliseneuve des Liards, par courrier en date du 09 avril 2022, a sollicité l'Assemblée municipale en vue d'acquérir une partie du bien de section cadastré AD213, jouxtant les parcelles constituant sa propriété (AD211 et AD212).

## Objet:

Vente de bien de section au profit de Mme CHEVALIER Marie-Charlotte

En date du 15 avril 2022, le Conseil municipal a approuvé par délibération n°2022-12, le principe de la vente d'une partie de cette parcelle et, par voie de conséquence, de suivre la procédure pour ce genre d'opération.

En date du 28 septembre 2022, le Maire, par arrêté n°2022-15, a décidé la convocation des électeurs pour exprimer leur avis sur ce projet le 15 octobre 2022. 3 électeurs ont été convoqués, 2 ont voté en faveur de ce projet et 1 abstention.

La valeur vénale a été fixée à 5 € le mètre carré par délibération n°2022-26 en date du 03 novembre 2022, ce qui porte la valeur vénale du terrain à 2400 € (deux mille quatre cents Euros), celui-ci ayant une superficie de 480 m².

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal confirme sa position et :

- Décide de vendre à Madame CHEVALIER Marie-Charlotte, au prix de 2400€ € (deux mille quatre cents Euros), une partie de la parcelle sectionnaire AD213 d'une surface de 480 m², qui suite aux travaux de modifications parcellaires approuvés par les services du cadastre en date du 17/01/2024 porte les références AD337;
- Précise que le produit de cette vente sera affecté à l'entretien de la section;
- Indique que tous les frais seront à la charge des acquéreurs ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera établi par l'Office Notarial de Maître Laurence GACHON à SAUXILLANGES, ainsi que toutes pièces à venir.

Certifié exécutoire Reçu en Sous-préfecture

Le:

Publié ou notifié

Le:

Votes pour: 8 - Votes contre: 0

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus. Au registre sont les signatures.

Affiché le 1er mars 2024.

Le Maire, Christophe VEZON